

Renouvellement de la couche de roulement

Communes de BAUD et LA CHAPELLE-NEUVE

NOVEMBRE 2020



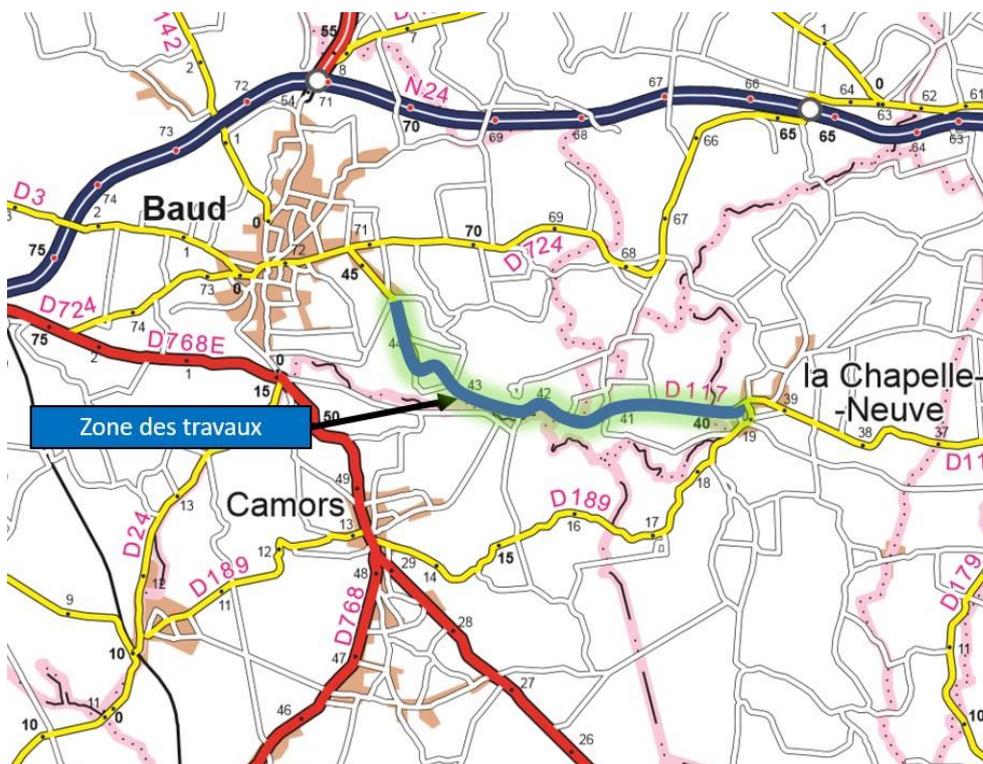
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Sud-Ouest

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme 2020 d'entretien des routes départementales, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement de la RD 117 sur le territoire des communes de Baud et de La Chapelle-Neuve, hors agglomération, entre le P.R. 39+722 et le P.R. 44+432.

Ces travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maître d'ouvrage : Département du Morbihan

Maître d'œuvre : Direction des Routes et de l'Aménagement (ATD sud-ouest)

Entreprise : Pigeon Bretagne Sud

Montant de l'opération : 258 000 € TTC

Organisation des travaux

Les travaux seront programmés sur une durée totale de 3 semaines entre le 2 et le 20 novembre 2020.

La circulation sera gérée sous alternat ou sous déviation, selon les phases prévisionnelles suivantes :

Semaine 45 :

- De jour et sous alternat de la circulation (2 jours):
Busage de fossés

Semaine 46 :

- De jour et sous déviation de la circulation :
Purges de chaussée
Couche de roulement

Semaine 47 :

- De jour et sous déviation de la circulation:
Calage d'accôttements

Information et déviation durant les travaux

Les travaux de mise en œuvre d'enrobés en couche de roulement de chaussée ainsi que le calage des accotements nécessiteront la mise en place d'une déviation de la circulation via les RD 724 et 179, pendant six jours selon les itinéraires indiqués sur le plan ci-dessous :



Des panneaux d'information aux usagers seront positionnés de part et d'autre du chantier, à compter du 28 octobre 2020.

Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes

les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur
les chantiers**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.